



Revue municipale de CONDAT SUR VEZERE



Photo Christian ROU



Numéro 21 – Décembre 2018





Papier recyclé



Le Mot du Maire

Dans un contexte de réduction des dotations de l'Etat, la commune de Condat a tout de même poursuivi son programme d'investissement. Elle participe ainsi, à sa mesure, au soutien de l'économie locale. Tout d'abord, l'espace communal, achevé début 2018, accueille aujourd'hui, des infirmières, une naturopathe, une kinésithérapeute. Il s'avère être un outil efficace pour fixer sur notre commune des activités paramédicales à défaut de professions médicales. Sur ce dernier point, nous n'avons que peu de leviers et il est de la responsabilité de l'Etat et de nos Parlementaires de mettre en œuvre une réglementation en cohérence avec la problématique de désert médical en milieu rural.

L'agrandissement des vestiaires mis à disposition du club de foot offrira un outil mieux adapté au nombre important de jeunes inscrits et pourra être utilisé dans le cadre d'autres manifestations sportives organisées sur la commune.

Une campagne d'abattage d'arbres vieillissant et dangereux sur les berges du Coly et de la Vézère a été menée. De ce fait, les deux sites ouverts au public offrent aujourd'hui des espaces publics sécurisés qui font et feront l'objet d'aménagements complémentaires dans les prochains mois.

Dans le cadre des chantiers participatifs, ouverts à tous les habitants de la commune, plusieurs tranches de travaux d'aménagement des berges de la Vézère, du Coly et des ruelles du centre bourg ont été réalisées. Outre le rôle social et convivial de ces actions, elles permettent de réaliser, indirectement, des économies substantielles sur le budget communal. Je félicite et remercie chaleureusement tous les participants à ces journées citoyennes.

Comme vous avez pu le constater, le cimetière fait l'objet d'un réaménagement et d'un engazonnement afin d'en améliorer l'entretien en intégrant la contrainte « Zéro Pesticide ».

La procédure d'élaboration du PLU communal arrive à son terme après trois années de travail, d'intégration de nombreuses contraintes réglementaires, notamment d'un Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) très restrictif et pénalisant pour notre village situé au confluent de la Vézère et du Coly.

Intégrée au périmètre du « Grand Site Vallée Vézère » prochainement classé par l'UNESCO, notre commune fait également l'objet d'un diagnostic favorable à la labellisation des Villes et Villages Fleuris. Dans cette optique, notre démarche d'Agenda 21 se poursuit et j'invite chacun à participer aux réunions de concertation et de travail dans l'intérêt de notre collectivité.

Plusieurs projets sont à l'étude, notamment afin d'améliorer la sécurité du carrefour entre le CD 62 et la route de Bouillac (rue des Rouchoux) pour laquelle l'élargissement de la voirie et la restructuration du carrefour sont envisagés.

Par ailleurs, un projet de parc photovoltaïque est en phase d'étude environnementale. En charge, il apportera à notre commune une ressource financière non négligeable et participera à l'autonomie énergétique de nos territoires ruraux.

Le Conseil municipal et moi-même vous présentons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2019.



AGENDA



Le Conseil municipal vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2019.

Pour célébrer cette occasion, vous êtes chaleureusement conviés à la Salle des Fêtes de Condat-sur-Vézère, le

lundi 21 janvier 2019 à 18 h 30

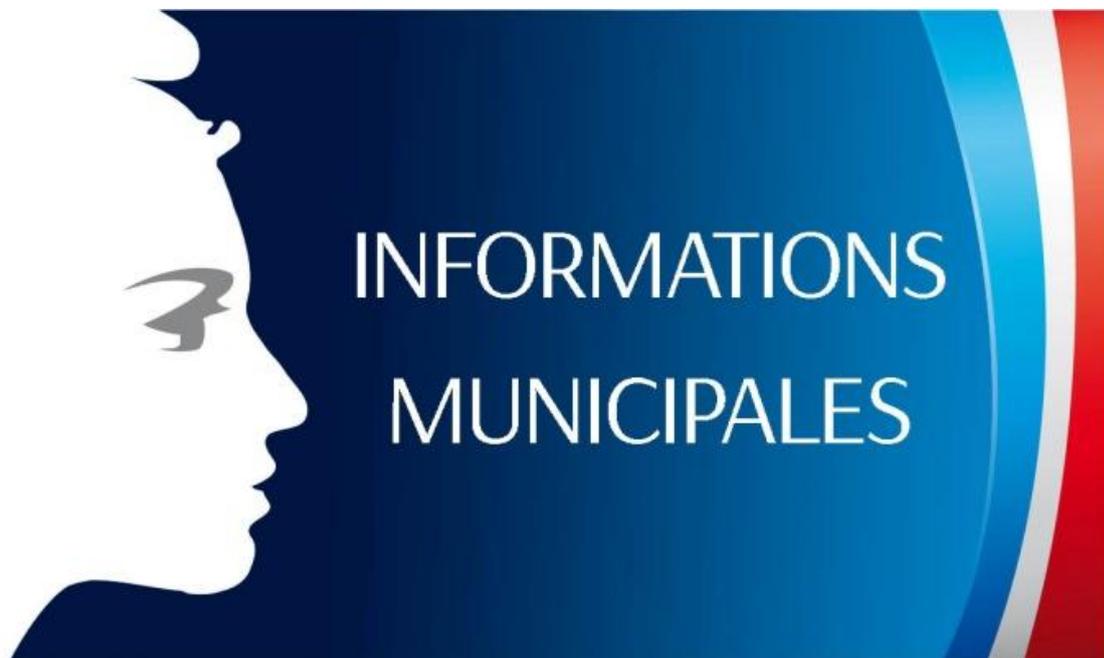


Le repas en l'honneur de nos aînés se tiendra à la Salle des Fêtes de Condat-sur-Vézère, à midi, le

dimanche 27 janvier 2019

Les personnes âgées de 65 ans et plus recevront une invitation personnelle début janvier 2019.







Le 1^{er} septembre, une conférence sur le thème de la permaculture a été proposée dans les jardins familiaux de la commune. Le maire de Condat-sur-Vézère, Stéphane Roudier, a accueilli les participants. Après avoir remercié, les bénévoles, il a tenu à rappeler que la permaculture était une démarche qui s'insérait dans l'engagement de développement durable de la commune depuis 2014. Il a indiqué que la transition écologique passait par l'intégration de nouvelles méthodes de gestion de l'espace public comme l'engazonnement et le fleurissement. Il confirme que la commune est engagée dans une logique « Zéro pesticide » afin de respecter la santé des habitants et des générations présentes et futures.

Denis ESCALEIRA, conseiller municipal, responsable de l'agenda 21 communal a mentionné que cette manifestation s'inscrivait parfaitement dans la labellisation obtenue auprès de l'association « Notre village, terre d'avenir ». Le travail entrepris par le groupe de jardiniers fait converger les trois volets que sont l'environnement, le social et l'économie. L'invitation lancée à la population démontre une envie de partage des connaissances et de formation sur des pratiques de cultures plus respectueuses de la vie des sols.

Laure LAJOINIE, conseillère Municipale co-animatrice sur ce projet, a expliqué le mode de fonctionnement des jardins familiaux qui sont mis à disposition des familles ne disposant pas de surface cultivable suffisante pour implanter un potager chez eux. A titre pédagogique, un espace test a été réservé pour mener une expérience en permaculture visant à limiter l'usage de l'eau et à restituer au sol sa capacité à produire des nutriments en excluant les intrants chimiques et en limitant l'intervention humaine.

Premier intervenant, Philippe REY, initiateur de « Périgord Permaculture » agissant dans le conseil et la formation en permaculture, a présenté celle-ci comme l'offre d'un ensemble d'outils permettant la création d'écosystèmes stables. Le projet de Condat-sur-Vézère propose une initiation à l'agro-écologie au travers d'ateliers pédagogiques. Par une fertilisation des sols avec des éléments naturels, de nombreuses solutions alternatives sont proposées pour éradiquer l'utilisation de pesticides nocifs pour l'environnement et pour leurs utilisateurs. L'enjeu essentiel est de rendre l'écosystème efficace tout en déployant le minimum d'énergie et d'intervention humaine. Pascal Salon et Daniel Morelle, jardiniers très actifs, ont exposé chronologiquement la création des jardins, le fonctionnement du groupe, les modalités et difficultés de mise en œuvre. À la fin de leur intervention, ils ont lancé une invitation à les rejoindre pour un partage d'expériences, de travail et de convivialité.



Le deuxième temps a été accordé à Valérie et Pascal Boudier, fondateurs de l'association « Mille et unes abeilles » qui lancent un cri d'alarme pour la préservation des insectes pollinisateurs. Si tout le monde s'accorde aujourd'hui pour dire que l'abeille est notre « Sentinelle de l'environnement », ils nous alertent sur le fait que tous les types d'abeilles sont menacés.

- L'abeille de nos ruches (*Apis Mellifera*) car les apiculteurs accusent entre 30% et 80% de perte de leur cheptel.

- La même espèce en colonie sauvage, Les récents comptages effectués par l'OPI (Office Insectes Environnement), avec l'aide d'associations comme la leur, évaluent également des pertes allant jusqu'à 75% des colonies.

- Enfin, les « éternelles oubliées », les abeilles solitaires, (environ 1 000 espèces en France) subissent le même sort et font partie des 75 à 80% des insectes volants qui ont disparu de notre environnement au cours des 30 dernières années.

Valérie et Pascal ont rappelé que toutes les abeilles représentent le maillon INDISPENSABLE de l'action pollinisatrice pour les plantes nourricières de notre alimentation et les arbres de nos forêts qui nous fournissent l'oxygène nécessaire à notre survie.

À la question « Quel rôle pouvons-nous jouer pour leur préservation ? » Ils ont répondu : « Tout simplement apprendre à les connaître pour mieux les protéger et leur assurer au mieux de nos possibilités le gîte (ne pas détruire leur habitat) et le couvert (des tontes hautes, tardives et moins fréquentes). Ils nous invitent également à rejoindre leur association (1001 abeilles : 06 07 10 29 74).

Nous avons également eu le témoignage de notre jeune apiculteur Condatois Hans CANTELOUBE, qui nous a rappelé les nuisances occasionées par les frelons asiatiques sur les ruchers.

Pour finir, Gilles BOUNY apiculteur et responsable du Groupement de Défense Sanitaire Apicole, a confirmé les propos de ces prédécesseurs en expliquant les dommages causés à notre environnement par les pesticides et a attesté les dégâts sur les insectes pollinisateurs que sont les abeilles domestiques. De nombreux rapports confirment des taux de mortalités inquiétants pour la survie de l'espèce et l'activité économique qui en découle. En effet, cette année la vente de sa production consiste à étaler des pots vides sur un présentoir !

Informations diverses

Entretien et reprise de concession

Nous avons engagé un programme de réaménagement du cimetière afin d'en faciliter l'entretien sans avoir recours à des pesticides conformément aux textes en vigueur.



Lors d'un chantier participatif, l'engazonnement du « vieux cimetière » a été engagé. Des zones fleuries ont été délimitées. Ce type d'actions se poursuivra en 2019.

Force est de constater, que certaines sépultures ne sont plus entretenues et ont été abandonnées par les ayants-droits. C'est la raison pour laquelle, la commune engagera dès le mois de janvier, une procédure de reprise de concession. Cette action portera uniquement sur les tombes manifestement abandonnées, non identifiables et dont les ayants-droits sont inconnus. A l'inverse, il sera demandé aux familles de bien vouloir procéder à l'entretien des concessions qui leur incombent par filiation.



Une information par voie d'affichage sera proposée à cet effet.

Participez au fleurissement de la commune !

La gestion de l'espace public sans pesticide est l'occasion d'embellir nos rues, nos trottoirs et nos devant de porte.

La commune a commencé à insérer des zones fleuries en novembre dernier, que vous pourrez contempler dès le printemps 2019.

Si vous souhaitez nous accompagner dans la démarche, la commune vous offrira un sachet de mélange de graines de fleurs vivaces et annuelles à semer devant chez vous en limite de voie publique.





Quelques travaux réalisés en 2018

Garderie de l'école



En octobre 2017, la salle de la garderie et de la classe des CE1-CE2 a subi un incendie accidentel. Sous la maîtrise d'ouvrage de l'Atelier RK d'architectes de Montignac, les travaux de réfection se sont déroulés courant 2018 et les locaux ont pu être restitués pour la rentrée scolaire de septembre. L'intégralité des travaux occasionnés par le sinistre a été couverte par le contrat d'assurance. Cependant, cette

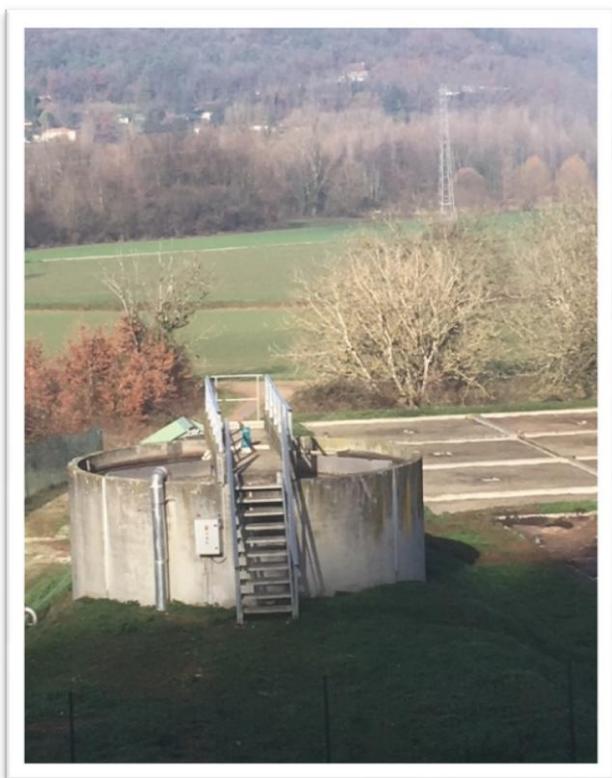
malheureuse occasion a conduit à procéder à quelques travaux complémentaires pris en charge par la commune. Il s'agit notamment de la réfection totale des sols, de la création d'un placard, de la révision de l'alimentation du chauffage, de la pose d'accès internet,...

Agrandissement du local du stade

Des travaux d'agrandissement du local du stade ont été entrepris. Principalement destinés à satisfaire les besoins supplémentaires en vestiaires pour le club de football en rapport avec ses effectifs grandissants, ce nouvel équipement pourra être mis à disposition d'autres associations lors de manifestations organisées par celles-ci sur notre commune. Placés sous la maîtrise d'œuvre du Cabinet d'Architecture Adéquation du Lardin, les travaux sont réalisés par 10 entreprises locales. La livraison des locaux est prévue pour le premier trimestre 2019.



Assainissement



Depuis le 1^{er} janvier 2018, la compétence de la gestion des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration a été transférée à la Communauté de communes du Terrassonnais. Cependant, afin d'assurer la transition, la commune de Condat met son personnel communal à disposition faute de moyens suffisants de celle-ci pour assumer cette charge nouvelle.

Des travaux importants ont du être réalisés sur le cône de décantation pour un montant de 33 000 €. La pose d'une alimentation électrique sur un des éléments de l'installation a nécessité un raccordement au réseau pour un coût

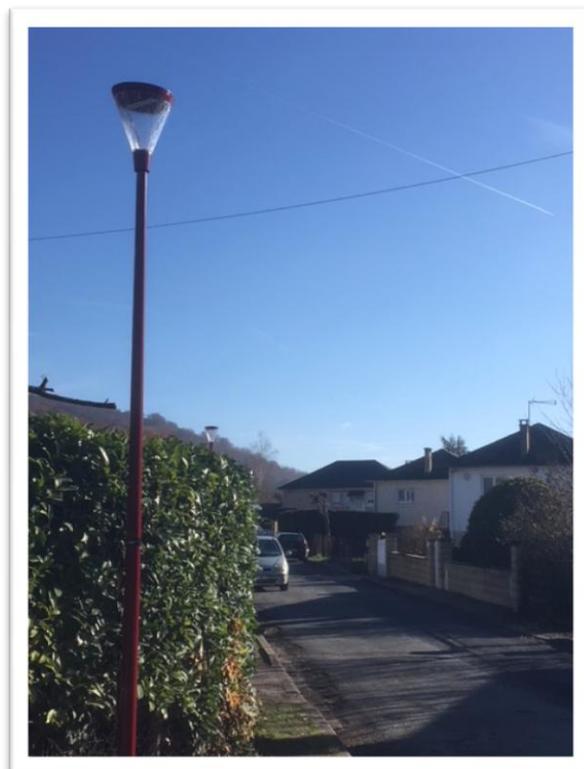
global de 15 000 € dont 7 425 € restent à la charge de la commune, le solde étant pris en charge par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne (SDE 24).

Travaux sur le réseau électrique

La commune et le SDE 24 ont par ailleurs poursuivi leur programme d'effacement du réseau électrique et de renouvellement du réseau d'éclairage public. Ainsi, des travaux ont été opérés en 2018, rue des Rouchoux et dans le lotissement de l'impasse Saint-Roch.

L'éclairage public et les travaux portant sur la part France Télécom ont été financés par la commune.

Au cours du premier trimestre 2019, le programme se poursuivra dans la rue des Rouchoux, l'avenue de Coly et rue des Tamaris



***Pour une gestion conservatoire des espaces naturels...
100 brebis sur les coteaux du Brungidour et des Foncillières à
Condat-sur-Vézère (Dordogne)***

Condat-sur-Vézère, le 05 novembre 2018

Situés sur la commune de Condat-sur-Vézère, les coteaux du Brungidour et des Foncillières ont rejoint depuis 2016 le réseau des sites gérés par le Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine (CEN Aquitaine)*. Ainsi, dans le cadre d'une politique de préservation des richesses biologiques des coteaux, la commune de Condat-sur-Vézère s'est engagée avec le CEN Aquitaine, par le biais d'une convention de gestion, afin de garantir la pérennité des milieux et des espèces (faune et flore).

Soumis à l'abandon des pratiques anciennes comme la grande majorité des coteaux calcaires, le site doit faire face à la « fermeture » de ses pelouses, colonisées par une végétation arbustive et herbacée envahissante. Cette « fermeture » se traduit par une régression de ses intérêts paysagers, floristiques et faunistiques.

De manière à prévenir ce phénomène naturel d'embroussaillement, le CEN Aquitaine met en œuvre des opérations de gestion mécaniques (débroussaillage, fauchage,...) ou du pâturage.

Après plusieurs expériences concluantes réalisées les années précédentes sur d'autres pelouses sèches du département (coteau de Saint Just, coteau de Saint-Victor et Montagrier, coteau des Chaupres...), le CEN Aquitaine propose pour la deuxième année consécutive la mise en place d'un pâturage ovin sur le site des coteaux du Brungidour et des Foncillières. Ainsi, une centaine de brebis ont pâturé ce site sur un peu plus de 14 hectares pendant une quinzaine de jours (du 30 octobre à la mi-novembre). Grâce à l'intervention de Thierry Delpech, éleveur à Proissans, ce troupeau a permis ainsi l'entretien et la conservation du patrimoine naturel des coteaux.

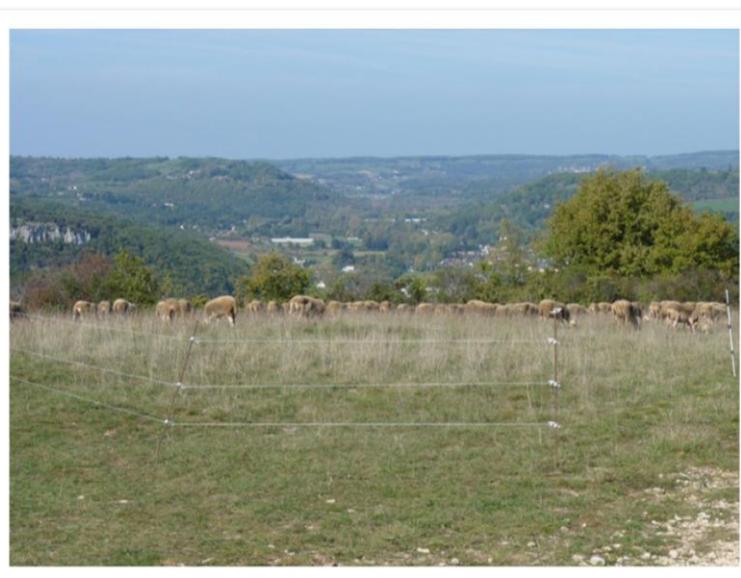
La mise en œuvre de cette action de pâturage sur ce site géré est réalisée avec le soutien financier de la Région Nouvelle Aquitaine et du Conseil Départemental de la Dordogne, et avec le soutien logistique de la commune de Condat-sur-Vézère.

*Cen Aquitaine

Le Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine est une association loi 1901 fondée en 1990 et dont la mission est d'intérêt général. Il a pour objet l'étude, la protection, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel régional. Il est l'un des principaux acteurs de la sauvegarde des milieux naturels d'Aquitaine.

En 2017, le CEN Aquitaine gère un réseau de 67 sites naturels (zones humides, pelouses sèches, gîtes à chauves-souris, forêts alluviales...), pour environ 5000 ha. Il assure également un rôle d'accompagnement et d'assistance technique sur 160 sites auprès de gestionnaires publics et privés. Dans le département de la Dordogne, il intervient sur près de 25 sites naturels, en tant que gestionnaire, assistant technique ou animateur de sites Natura2000.

Contact : **Antenne Dordogne**
21 rue de la libération
24400 Mussidan
Tél : 05 53 81 39 57
Email : antenne24@cen-aquitaine.fr
www.cen-aquitaine.org



 Ici, le Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine et la Commune de Condat-sur-Vézère agissent pour la préservation de la biodiversité.

Pour limiter l'embroussaillage des pelouses sèches, favoriser la biodiversité et lutter contre le risque incendie, un pâturage ovin est actuellement en cours sur le site de Brungidour.


PÂTURAGE EN COURS


ALLER, LES FILLES, FAUT TOUT MANGER. C'EST POUR LE BIEN DE LA PLANÈTE

 **Merci de ne pas effrayer les animaux et de ne pas toucher aux clôtures**

Contacts :
Mairie de Condat-sur-Vézère
☎ : 05 53 51 26 61

Cen Aquitaine - Antenne 24
21, rue de la libération
24400 Mussidan
☎ : 05 53 81 39 57
antenne24@cen-aquitaine.fr

Action financée par :  



L'Association Foncière Pastorale Libre Le Randal

L'Association Foncière Pastorale Libre - Le Randal qui travaille sans relâche à la promotion du pastoralisme, a le plaisir de vous informer de l'installation de Christelle REGNIER comme éleveur ovin sur le site de Bel-Air, commune de Condat-sur-Vézère, depuis début décembre. Riche de 200 brebis, le troupeau va enfin permettre de lancer des opérations d'entretien des paysages et de pâturage des espaces embroussaillés.

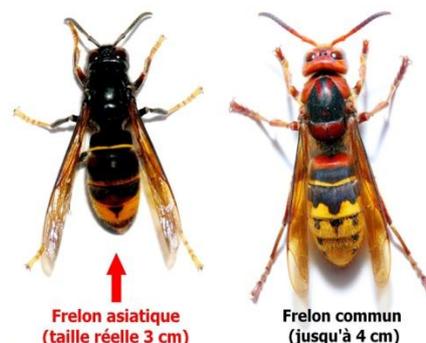


Dès le mois d'avril 2019, l'AFPL accueillera un autre éleveur sur le site de Mortefond, commune de COLY-SAINT-AMAND. C'est un jeune couple de bergers, originaire de Normandie, qui viendra s'installer sur le périmètre de l'AFPL afin de participer au développement du pastoralisme sur notre territoire.

FRELON ASIATIQUE

La bataille n'est pas gagnée ... Bien au contraire

Comme nous en informait un article d'Hervé Chassain dans le quotidien Sud-Ouest du 29 novembre 2018, « *On n'a jamais vu autant de frelons asiatiques !* » dans notre département. Bien qu'avec l'arrivée des premiers frimas, l'invasion se calme, il sera primordial de piéger les reines dès le mois de février, alors qu'elles sont affaiblies et avant qu'elles ne créent une nouvelle colonie. Un frelon peut s'attaquer à 20 à 30 abeilles par jour, détruisant ainsi de nombreuses ruches et mettant à mal l'activité des apiculteurs périgordins.



Alors, préparez dès maintenant vos pièges pour être prêts dès le mois de février.

Le piège !!!

Des pièges simples peuvent être réalisés à partir d'une bouteille en plastique vide (1,25 litre, 1,5 litre, 2 litres) coupée au tiers supérieur et dont la partie haute sera placée à l'envers (et fixée par deux agrafes) pour faire entonnoir.

Pour permettre aux petits insectes non ciblés de s'échapper, faites des petits trous (environ 5mm) avec un bout de fil de fer chauffé.

Au fond de cette bouteille, versez :

- un verre de bière brune de préférence
- un verre de vin blanc (qui repousse les abeilles)
- un trait de sirop (cassis ou framboise, ...)

Ce piège peut-être suspendu à un arbre, de préférence au soleil, à une hauteur de 1,50m ou 2 mètres (pour une bonne surveillance). Il peut également être placé sur un balcon.

Plus on met de pièges, même sur un petit terrain, plus on augmente les chances de capture.



Si vous observez la présence d'un nid ou d'une colonie, signalez-le à la mairie au **05 53 51 26 61**



Initiée en 2006, la démarche participation citoyenne consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier et à les associer à la protection de leur environnement.

Mis en place dans les secteurs touchés par des cambriolages et des incivilités, ce dispositif encourage la population à adopter une attitude solidaire et vigilante ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier.

Encadrée par la gendarmerie nationale, « participation citoyenne » vient conforter les moyens de sécurité publique déjà mis en œuvre.

Les principaux objectifs de la démarche :

- ▶ établir un lien régulier entre les habitants d'un quartier, les élus et les représentants de la force publique ;
- ▶ accroître la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation ;
- ▶ renforcer la tranquillité au cœur des foyers et générer des solidarités de voisinages.

Une réunion publique, en présence du Lt Jean-Philippe MONDIN, commandant de la Communauté de brigades de Terrasson-Montignac, se tiendra à la salle des fêtes de Condat-sur-Vézère le

Vendredi 8 février 2019 à 19 h 30.

LE RÔLE DE CHACUN

► LE MAIRE

Pivot en matière de prévention de la délinquance dans sa commune, le maire est chargé de la mise en œuvre, de l'animation et du suivi du dispositif.

Un protocole peut être signé entre le maire, le préfet et le commandant de groupement afin de définir les modalités pratiques et les procédures d'évaluation du dispositif.

► LES RÉSIDENTS

Sensibilisés aux phénomènes de délinquance au cours des réunions publiques, les habitants du quartier doivent adopter des actes élémentaires de prévention : surveillance mutuelle des habitations en l'absence de leurs occupants, ramassage de courrier, signalement aux forces de l'ordre des faits d'incivilités, des démarcheurs suspects, ...

► LA GENDARMERIE

Le dispositif est strictement encadré par la gendarmerie qui veille à ce que l'engagement citoyen ne conduise pas à l'acquisition de prérogatives qui relèvent des seules forces de l'ordre.

Les relations entre les habitants d'un quartier et la gendarmerie s'en trouvent alors renforcées.

À RETENIR

- Engagement du maire dans le champ de la prévention de la délinquance et de la tranquillité publique.
- Renforcement des solidarités de voisinage en créant ou recréant du lien social.
- Renversement du sentiment d'insécurité : rassure les citoyens et dissuade les délinquants potentiels.

CONTACTEZ VOTRE BRIGADE DE GENDARMERIE :



Concepts graphiques : 2015-1260 / Sirpa Gendarmerie © HDL PHARTARD
SDG 15-34025-2-500

POUR UN ENGAGEMENT SOLIDAIRE



PARTICIPATION CITOYENNE

GENDARMERIE NATIONALE

LE DISPOSITIF DE PARTICIPATION CITOYENNE

UNE DÉMARCHE PARTENARIALE ET SOLIDAIRE

Instaurée pour la première fois en 2006, la démarche de participation citoyenne consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier en les associant à la protection de leur environnement.

Mis en place dans les secteurs touchés par des cambriolages et des incivilités, ce dispositif encourage la population à adopter une attitude vigilante et solidaire ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier.

Il n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie.

Il complète les autres actions de prévention de la délinquance susceptibles d'être conduites au sein de la commune (opération tranquillité vacances, opération tranquillité seniors, réunions de sensibilisation, développement de la vidéoprotection,...).

PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE DE PARTICIPATION CITOYENNE



IDENTIFIER

Recenser les quartiers concernés



SUSCITER L'ADHÉSION

Organiser une réunion publique



FAIRE SAVOIR

Communiquer (presse, tv) et proposer l'installation d'une signalétique dissuasive



RENFORCER LA VIGILANCE

Sur signalement, provoquer l'intervention de la gendarmerie



ENTRETIENIR LE LIEN

Procéder à des bilans réguliers

**AVIS
IMPORTANT**

DÉTENTEURS DE PORCS ET DE SANGLIERS



DÉCLARATION OBLIGATOIRE ET VIGILANCE PPA



La peste porcine africaine (PPA), est une maladie virale contagieuse des porcs et des sangliers, sans danger pour l'Homme mais avec de graves conséquences pour la santé des animaux et l'économie de la filière porcine.

La PPA circule dans plusieurs pays européens et a été confirmée en septembre 2018 en Belgique, chez des sangliers sauvages, près de la frontière française.

La PPA se transmet par les animaux infectés, les matériels, les véhicules et les personnes ayant été en contact avec des animaux infectés et **aussi par les viandes et charcuteries issues d'animaux infectés.**

Pour éviter d'introduire la PPA en France et réagir vite en cas de foyer nous vous demandons de :

1. DÉCLARER VOS ANIMAUX

Tout détenteur de porc ou de sanglier (à titre professionnel, de consommation familiale ou d'animal de compagnie) doit déclarer et identifier ses animaux.

La déclaration est obligatoire **dès 1 seul porc ou sanglier** en zone à risque de PPA (actuellement communes limitrophes de la zone infectée en Belgique) et le sera sur l'ensemble du territoire à partir du 1^{er} novembre 2018.

La déclaration est à faire auprès de l'EDE (Établissement départemental de l'élevage).

2. RESPECTER DES MESURES SANITAIRES

Conformément à la réglementation en vigueur

- Ne nourrissez pas vos porcs ou sangliers avec des restes de repas
- Empêchez tout contact de vos porcs ou sangliers avec des sangliers sauvages (clôtures aux normes, murs, mise en bâtiment...)
- N'introduisez pas de porc ou sanglier venant d'un pays infecté* sauf conditions particulières (contacter la DDecPP)

Par ailleurs, les recommandations sont les suivantes

- Tout visiteur doit mettre une tenue et des bottes propres et se laver les mains avant d'entrer en contact avec vos animaux
- Empêchez tout contact de vos porcs ou sangliers avec des personnes ayant été en contact avec des porcs ou des sangliers de pays infectés (élevage ou chasse) depuis moins de 48 h
- Si vous êtes chasseur, n'introduisez strictement aucun matériel de chasse (tenue, bottes, voiture), ni trophée, ni chien de chasse dans l'élevage. Lavez-vous les mains au savon au retour de chasse

3. CONTACTER VOTRE VÉTÉRINAIRE SI VOUS SUSPECTEZ LA MALADIE

Perte d'appétit, fièvre (+ de 40°C), abattement, rougeurs sur la peau notamment sur les oreilles et l'abdomen, **ou mortalité anormale** → Contactez votre vétérinaire au plus vite.

<http://agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine-ppa-agir-pour-prevenir>

<https://www.plateforme-esa.fr>

* Pays infectés au 20/09/2018 sur le continent européen : Belgique, Hongrie, Estonie, Lituanie, Lettonie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Ukraine, Moldavie, Russie, Sardaigne





DEFIBRILLATEUR AUTOMATIQUE EXTERNE

Un dispositif qui peut sauver une vie

Chaque année en France, près de 50 000 personnes¹ sont victimes d'un arrêt cardiaque. Le taux de survie sans séquelle après un tel événement est très faible.

Seule une intervention rapide, dans un délai de moins de cinq minutes, permet de sauver des vies et d'éviter de graves conséquences neurologiques.

Face à une telle situation, offrir aux habitants la possibilité de réaliser immédiatement les gestes qui sauvent permet de gagner de précieuses minutes et d'optimiser les chances de survie de la victime.

C'est la raison pour laquelle la commune a mis à disposition deux défibrillateurs automatiques :

- ▶ Place des écoles (Salle des fêtes)
- ▶ Stade

ATTENTION

L'utilisation d'un défibrillateur ne se substitue pas aux gestes de premiers secours tels que le massage cardiaque. Dans tous les cas, il faut immédiatement et impérativement prévenir les services de secours d'urgence en appelant le 15 (SAMU).

Pensez à vous former aux gestes de premiers secours proposés par la municipalité.

¹ source Fédération Française de Cardiologie



PETITE CHRONIQUE ENVIRONNEMENTALE



Les villes côtières de France sont de plus en plus nombreuses à afficher des marques de sensibilisation à l'environnement par des inscriptions sur les plaques d'égouts : « Ici commence la mer, ne rien jeter ».

En effet, quand on considère que la masse des déchets qui se déversent dans les océans est de l'ordre de une tonne toutes les deux secondes et que cela a contribué à l'apparition d'un septième continent de particules plastiques au beau milieu du pacifique, que les experts nous annoncent qu'il y aura plus de déchets plastiques que de poissons dans les océans en 2050, on peut se demander ce qui se passe en amont et quel est aujourd'hui l'état des rivières dans nos campagnes ?



L'hippocampe, éboueur des mers ?

La municipalité installera un filtre sur une sortie du réseau pluvial sur les berges de la Vézère pour analyser les phénomènes inhérents à l'évacuation des eaux de pluie.

Avant cet état des lieux qui risque d'être préoccupant, nous pouvons penser par anticipation à améliorer le traitement des déchets. Des solutions ont déjà été apportées et d'autres sont à mettre en œuvre à plusieurs niveaux :

- Un civisme minimum que l'on s'impose à soi-même en ne laissant pas trainer de déchets, en ramassant ceux qui sont délaissés, en mettant les mégots de cigarette à la poubelle, en ne souillant pas la nature d'éléments qu'elle n'a pas la capacité d'ingérer sur du très court terme semble être **le premier geste essentiel et incontournable**.

- La municipalité propose d'installer des poubelles de tri supplémentaires à proximité des places Tourny et de l'Eglise afin que visiteurs et usagers du domaine public communal puissent déposer les ordures dans des containers réservés à cet effet permettant ainsi de laisser les places propres.



- Au regard des débris qui jonchent les fosses ou les bord des routes, des initiatives individuelles telles que le « plogging » peuvent voir le jour. Cette pratique développée en Suède (contraction de « jogging » et de « plocka upp ») « ramasser » en suédois) consiste pour les coureurs à pied à ramasser des déchets pendant leurs courses et d'avoir par la même un impact positif sur l'environnement. Cette pratique est bien évidemment adaptable aux marcheurs et promeneurs ...



- Des initiatives collectives citoyennes peuvent également être organisées, notamment des campagnes de ramassages comme celle effectuée il y a deux ans sur les berges du Coly par l'association de pêche. Nous relaterons la communication autour de telles initiatives qui voudraient se mettre en place.

Dans le domaine de l'éducation, les élèves ont apprécié au cours de l'année passée le spectacle participatif « *Tri malin* » en partenariat avec le SIRTOM. Une fois sensibilisée, chaque classe de l'école a été pourvue de poubelles de couleur afin que les élèves pratiquent au quotidien le tri du papier, du carton, des déchets composites, la collecte de piles et de cartouches usagées et la collecte de bouchons plastiques pour une initiative solidaire de soutien au handicap et à la maladie.



Si pendant longtemps le recyclage se présentait comme une solution adéquate au problème des déchets, la production de plastique aujourd'hui est telle que le recyclage ne permettra pas de tout reprendre et de tout transformer. Sachant cela, il apparaît fondamental de considérer **que le meilleur déchet reste celui que l'on ne produit pas.**

La nouvelle loi sur la biodiversité (Loi n° 2016-1087 du 8 août 2016) nous obligera en 2020 à limiter notre consommation de plastiques à usage unique.

Dès aujourd'hui nous pouvons réfléchir et anticiper cette obligation et la généraliser à notre mode de consommation. Notre premier pas en tant que consommateur est de réfléchir au produit que l'on achète en le considérant du point de vue de son devenir en tant que déchet.

La règle des « 3R », applicable dans l'ordre, est la pour nous aider : **Réduire, réutiliser et recycler.**

Réduire

La première initiative de base est de repenser sa consommation en termes de réduction.

De petits gestes simples sont possibles comme éviter les produits avec des suremballages, acheter des produits distribués en vrac (riz, pâtes, semoule, sucre, ...) que l'on verse dans des sacs en tissu réutilisables, utiliser des gourdes ou bouteilles thermiques pour les liquides, filtrer et boire l'eau du robinet afin de limiter la trop grande abondance de bouteilles en plastique.



A propos d'hygiène, on peut privilégier les savons et shampoings solides sans contenant à jeter ni recycler.

Ensuite on peut envisager de faire soi-même :

- les conserves dans des bocaux en verre vous permettront de manger des fruits et légumes hors saison,

- des recettes pour fabriquer vos propres produits ménagers vous permettront d'avoir une plus grande quantité de produit en éliminant le déchet lié au contenant et vous permettront des économies grâce à l'usage de produits de base sains pour la santé (bicarbonate de soude, vinaigre blanc, ...)

Pour les associations, penser à éviter les déchets jetables tels que la vaisselle jetable et privilégier ce qui est lavable et/ou réutilisable. Des sociétés proposent la location et le lavage de vaisselle à des prix intéressants. La commune met également à disposition des associations des verres à consigner.



Réutiliser

Pourquoi ne pas acheter des produits d'occasion ? Les vide-greniers, friperies, recycleries sont autant de lieux où l'on peut trouver son bonheur à bon marché.

Quand un bien est endommagé pourquoi ne pas essayer de trouver un bricoleur pour le réparer ?

Recycler

Lorsque le déchet existe comment vais-je le traiter ?

70 % des déchets qui atterrissent dans nos poubelles sont compostables. Dans nos espaces ruraux, c'est une matière organique providentielle qui, une fois que l'on est équipé d'un bac à compost, pourra servir à améliorer la terre de notre potager ou de nos massifs fleuris. Pour les espaces urbains il existe des bacs à compost collectif. Vous pouvez encore faire le choix de vous équiper d'un lombricomposteur.

Les containers mis à disposition par le SIRTOM vous permettront aisément d'opérer le tri de votre poubelle et de réduire considérablement la masse de ce qui devra être enfoui ou incinéré. Des bornes de récupération, piles, ampoules, vêtements, sont installés à proximité de chez vous pour récupérer les matières délicates à traiter.

On pourrait se retrancher derrière l'idée qu'en tant que citoyens nous ne sommes pas les plus gros pollueurs et que notre impact reste minime. On peut penser que par rapport aux problématiques des déchets industriels, notre petit geste du quotidien est inefficace. Il est vrai que la plus grande responsabilité en matière de traitement des déchets incombe aux industriels. Il leur appartient de se préoccuper en amont de la fin de vie d'un objet pour limiter l'accumulation des déchets. Cependant si les milliers de citoyens que nous sommes font leur propre part en enclenchant leur pouvoir de **consom'acteur** en faisant le choix d'acheter en conscience et de manière responsable, nous pourrons nous satisfaire d'avoir tenté d'infléchir les modes de production.

Pour aller plus loin :

Un documentaire du dessous des cartes de 12 mn sur la formation du continent plastique et ses conséquences



- <https://envi2bio.com/2012/10/25/pollution-plastique/>

La Loi sur la biodiversité :



- <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/loi-reconquete-biodiversite-nature-et-des-paysages>

L'Association Zéro déchet, Zéro gaspillage informe le public sur l'orientation de la loi et propose l'accompagnement de toute initiative en matière de gestion des déchets



- <https://www.zerowasteFrance.org> → la démarche zéro waste

A lire en famille : (disponibles en prêt à la Mairie)





Le tri des emballages : En 2019, votre geste de tri sera simplifié

A compter du 1^{er} janvier 2019, le SIRTOM de la Région de Brive s'engage à faire progresser le recyclage en mettant en œuvre l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques.

Vous pourrez déposer tous les emballages, sans exception, dans le contenant de tri jaune. La nouveauté : tous les emballages plastiques seront récupérés pour être recyclés et valorisés.

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être déposés dans les contenants de tri aux côtés des emballages en métal, en papier, et en carton. Faute de savoir comment recycler les autres plastiques, nous devons les jeter avec les ordures ménagères. Ces emballages étant de plus en plus nombreux, tous les acteurs du tri, de la collecte et du recyclage ont travaillé ensemble afin de tester des méthodes pour les recycler. Moderniser les centres de tri, trouver des débouchés pour le plastique recyclé... Des solutions ont été trouvées afin qu'en 2019, tous les emballages plastiques soient triés.

Ce changement va engendrer une quantité supplémentaire d'emballages dans les contenants de tri jaune. Pour libérer de l'espace pour ces nouveaux emballages et maintenir la qualité de tous les papiers, le Sirtom vous préconise de les déposer dans les bornes de tri bleues, en cours de déploiement sur le territoire. Ils seront ensuite directement acheminés chez les papetiers.

Plus de doute : en 2019, tous les emballages seront triés et votre geste de tri sera simplifié !



LE SIRTOM DE LA REGION met en place

« Troc Sirtom Brive » pour réduire les encombrants !

Pour lutter contre l'augmentation des déchets extra-ménagers, mais aussi réduire le coût de la collecte tout en faisant appel à la participation de ses habitants, le SIRTOM de la Région de Brive ouvre un site gratuit.

La prochaine fois,
avant de jeter
donnez, vendez
entre voisins...

Petites Annonces
GRATUITES
100% VOISINS

1 grille pain
à réparer

1 veste
de peinture

TROC
SIRTOM Brive

Le SIRTOM de la Région de Brive lance un nouveau service territorial
d'échange et de don d'objets entre voisins !

Un site web collaboratif qui vous permet de donner ou vendre des produits
plutôt que de jeter en déchèterie : un vide grenier virtuel, permanent et d'ultra-proximité.

www.troc-sirtom-brive.fr

Chaque année en France, plus de 26 millions de tonnes de produits extra-ménagers finissent en poussière, alors même qu'aujourd'hui, tous ces produits, ou presque, peuvent avoir une deuxième vie ! Lutter contre le dépôt systématique en déchèterie, c'est l'objectif du nouveau site mis en place par le SIRTOM : « Troc Sirtom Brive ».

« Troc Sirtom Brive » est un site web collaboratif qui permet aux habitants d'un même territoire de donner ou vendre des produits plutôt que de jeter en déchèterie : un vide grenier virtuel, permanent et d'ultra-proximité ! Pour l'utilisateur, c'est une manière de se faire un peu d'argent ou trouver des bons plans près de chez soi, tout en faisant une bonne action pour réduire les déchets.

Entièrement gratuit, facile d'utilisation, et accessible depuis un ordinateur, un smartphone ou une tablette il est ouvert à tous. Grâce à la géolocalisation, il permet de repérer ce que l'on cherche au plus près de chez soi.

Du côté des habitants, il apporte un moyen de débarrasser son garage tout en réalisant de « bonnes affaires » ou recréer du lien avec ses voisins.

Pour le SIRTOM, c'est un atout non négligeable pour lutter contre l'augmentation des déchets extra-ménagers, de réduire le coût de leur collecte et de s'inscrire dans une politique environnementale. Avec l'économie collaborative, le SIRTOM s'associe aux politiques menées par le Parlement Européen et rejoint les territoires engagés dans la réduction des déchets, un enjeu majeur pour lutter contre le réchauffement climatique.

Dès à présent, créez votre compte et déposez votre annonce en moins de 2 min en vous connectant sur www.troc-sirtom-brive.fr





UFC QUE CHOISIR vous informe sur vos droits, vous aide à traiter vos litiges et répond à vos questions autour de nombreux thèmes de la consommation : assurances, banques, logement, automobile, loisirs, la téléphonie et Internet etc.

En privilégiant les relations et la solidarité entre les personnes, notre association, l'UFC QUE CHOISIR, s'attache à représenter les consommateurs dans les différentes instances départementales.

UFC QUE CHOISIR c'est quoi ?

C'est une association à but non lucratif créée en 1951, et regroupant environ 160 000 adhérents au sein de 170 associations locales.

Les points d'accueil proches de chez vous : Bergerac, Montignac, Ribérac, Rouffignac, Sarlat. Et au siège à Périgueux.

Pour plus d'informations (jours et horaires de permanences) n'hésitez pas à vous adresser au siège :

1 Square JEAN JAURES
24000 PERIGUEUX
Tél : 05 53 09 68 24
Portable : 06 22 93 22 98
ufcquechoisirdordogne@orange.fr
Site : www.ufcquechoisir-dordogne.org

Ecole et associations





École de Condât-sur-Vézère



Pour cette rentrée scolaire 2018-2019, deux nouvelles enseignantes ont été nommées sur l'école : Mme Christine Perrier pour la classe des CE1-CE2 et Mme Coralie Lauley pour la classe des CM1-CM2. Les deux enseignantes ont rapidement pris leurs marques dans l'école et remercient les enfants, les parents et toute l'équipe municipale pour l'accueil chaleureux qui leur a été réservé.



En ce début d'année, pendant que les maternelles essayaient quelques pleurs, que les CP avançaient pas à pas, lettre par lettre dans la lecture et l'écriture, les CE ont démarré sur le thème du voyage et plus particulièrement autour de la Polynésie dans les domaines de la littérature, des arts, de la géographie, etc...

Le 8 Octobre, à l'occasion de la semaine du goût les élèves de CE et de CM se sont réunis pour visiter le musée du chocolat de Terrasson. A l'issue de la visite une dégustation à l'aveugle des différentes sortes de chocolat a pu éveiller la curiosité gustative des enfants.



Le 12 octobre, un apéritif dînatoire sous forme « d'auberge d'automne » a permis de faire se rencontrer les enseignants et les parents d'élèves. Les élèves avaient concocté des recettes à l'attention des convives.

Pour cette occasion, les CP avaient effectué une récolte dans le jardin partagé des jardins familiaux afin de pouvoir préparer une soupe aux légumes d'automne et à la châtaigne. Ils avaient ensuite expliqué la réalisation de cette soupe dans un livre qui était mis à la disposition des parents pendant la soirée.



Les élèves de maternelles avaient soigneusement découpé les fruits de leur salade tandis que les CE avaient décliné plusieurs préparations de gâteaux autour des différents chocolats et les CM avaient choisi d'éplucher des pommes pour un crumble et une flognarde.



La période s'est achevée en classe sous les masques d'épouvante et autres chapeaux de sorcières, clin d'oeil à la fête d'Halloween du 31 octobre.

Après les vacances de Toussaint, quelques écoliers apprentis-citoyens se sont rendus au monument aux morts pour comprendre la fonction de ce bâtiment. Certains d'entre eux ont pu offrir un hommage sous forme de poème le jour de la commémoration du 100^{ème} anniversaire de la première guerre mondiale. A cette même occasion, ils ont entonné la Marseillaise en mémoire des soldats morts pour la France.



La retraite pour Patricia AUTHIER

Patricia AUTHIER, notre ATSEM à l'école maternelle depuis 10 ans, a pris sa retraite.

Après cette carrière à prendre soin de nos jeunes enfants, nous souhaitons à Patricia de profiter pleinement de ce calme retrouvé loin des virus, des bobos, des pleurs et des chahuts....., pour se consacrer à ses loisirs.



Bonnes grandes vacances.

Et de ce fait, nous souhaitons la bienvenue à sa remplaçante, Marie-Laure JOFFRE, qui auparavant travaillait à l'école maternelle de CHAVAGNAC en tant qu'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles.



Amicale des pêcheurs

Une année de pêche...

11 janvier et 19 février : brûlage des branches coupées de septembre à décembre 2017 sur les berges du Coly par Jean-Pierre LAGUGIE, Yvon ROBERT et Éric MANDRAL.

2 mars : lâcher de 100 kg de truites Fario de réforme de la fédération.

10 mars : ouverture sur le Coly. De nombreux pêcheurs sont passés par le barbecue organisé au stade.

21 mars : 10 000 truitelles de 4 à 5cm, offertes par la fédération, ont été mises à l'eau dans le Coly par Isabelle et Éric MANDRAL.

Du 30 mars au 1^{er} avril : 3 équipes de 2 pêcheurs de la commission carpe ont participé pour la première fois à un inter-club à Caussade. Une seule carpe prise par Caussade. Match retour à Condat en 2019.

8 avril : Concours de pêche à l'étang qui a réuni 56 pêcheurs. Depuis 3 ans, ce concours a du mal à trouver un nouvel élan. En effet, celui-ci a enregistré jusqu'à 120 participations !

20 avril : Lâcher de 100 kg de truites Fario du Blagour dans le Coly.

2 mai : 8 jeunes handicapés de l'Institut Médico-Educatif (IME de Sarlat) ont participé à l'opération « *cartes de pêche offertes* » de la fédération. Les bénévoles de l'association ont accompagné ces jeunes le matin à l'étang et l'après-midi sur le Coly pour une initiation à la pêche.

Ils sont tous repartis avec une carte de pêche. Du matériel de pêche a été offert à la fondation de Selves.

7 mai : Lâcher de 50 kg de truites Fario dans le Coly et 50 kg de truites Arc-en-ciel dans l'étang.

9 juin : La soirée Paëlla a été un moment très conviviale et apprécié de tous. Rendez-vous en 2019.

10 juin : Concours au brochet sur le Coly. Aucune prise pour les 10 participants !

13 juin : 15 jeunes handicapés de l'IME de Sarlat ont participé à une journée d'initiation. La veille, l'école de Condat avait annulé leur journée.

16 juin : La fontaine de la Machonie a été inaugurée par monsieur le Maire, le Président du Conseil d'administration du Crédit Agricole de Terrasson et du Lardin et Éric MANDRAL, président de l'Amicale des pêcheurs.

Une soixantaine de personnes ont assisté à cet évènement.

13 juillet : 52 brochetons de 18 à 20 cm ont été récupérés lors de la vidange de nos deux étangs par Régis BARRY, Jean-Pierre DIAZ et Jacques GENESTE. Ils ont été remis à l'eau dans la Vézère.

Du 30 août au 2 septembre : le 15^e enduro-carpe sur la Vézère a réuni 19 équipes de 2 pêcheurs.

18 carpes ont été prises dans la bonne humeur. La convivialité a primé durant toute l'épreuve. Félicitations aux membres de la commission enduro pour la très bonne organisation.

7 septembre : L'amicale des pêcheurs a débroussaillé autour de la fontaine de la Machonie.

23 novembre : 400 brochetons de 10 à 20 cm et 100 perches de 5 à 10 cm, donnés par la fédération, ont aleviné. 50 très gros gardons et autant de tanches de 5 à 8 cm ont rejoint l'étang de pêche grâce à Régis BARRY et Éric MANDRAL.

8 décembre : Nettoyage des cascades du Coly par les bénévoles de l'Amicale.



En 2018, 153 pêcheurs ont pris leur carte de pêche à Condat.

Merci au bar-tabac « Lou País » pour leur investissement et leur active participation.

Nous revenons au niveau qui était le nôtre il y a deux ans.

C'est un très bon résultat pour notre petite AAPMA.

Pour Noël, une carte de pêche, un excellent cadeau.



Je souhaite avoir une pensée toute particulière pour **Alain CHEVALIER**, membre du bureau dans les années 80 et pêcheur, pour **Jean-Claude JOFFRE**, plutôt chasseur mais qui ne manquait pas de passer nous saluer et prendre un casse-croûte lors de nos manifestations.



Le Président
Éric MANDRAL



Bureau :

Présidente : Sylvie Martins
Vice Présidente : Valérie Airouche
Trésorière : Lise Vergne
Secrétaire : Nadège Gallouze

Danse :

Cette année, nous avons redémarré avec plus de 93 adhérents. Nos activités sont principalement basées sur la danse. Nous préparons deux spectacles pour le deuxième trimestre 2019. Le succès du spectacle de juin 2018 nous amène à proposer deux dates afin de satisfaire le plus grand nombre de spectateurs.

Club de l'Amitié :

Nous vous proposons également des rencontres hebdomadaires chaque mardi de 14h00 à 17h00, au cours desquelles chacun peut se divertir en jouant au scrabble, à la belote ou tout autre jeu, ceci en toute décontraction autour d'un petit café.

Ateliers Créatifs :

Vos enfants ont aussi la possibilité de participer à des ateliers créatifs les mercredis après midi de 13h30 à 17h30.

Pour toutes informations : Sylvie 06 48 76 50 26 ou Cindy 06 79 26 64 40



Notre association propose une grande variété de manifestations dans la commune depuis août 2017. Nous portons des projets très divers touchant le plus largement la population condatoise.

Des ateliers permanents déjà mis en place :

Bals Trad, atelier Occ, Chorale, Marche nordique.

Des manifestations ponctuelles :

- Le 17/08/17 : Gagnant du jeu concours « *le globetrotteur* » diffusé sur France bleue Périgord, récompensant la commune la plus active du département ;
- Le 20/08/17 : Organisation de notre première fête médiévale ;
- Le 22/12/17 : Spectacle de contes ;
- Le 14/02/17 : Carnaval ;
- Le 03/03/18 : Week-end Occ sur le thème de la cuisine Italienne ;
- Le 17/03/18 : Partenariat avec l'association de danse « *Rapsodie* » (stage de danse) ;
- Le 28/07/18 : Roller Dance ;
- Le 19/08/18 : Seconde fête Médiévale ;

Participation citoyenne, notamment par le nettoyage et la décoration du bourg de fleurs et de blasons afin de mettre notre commune en valeur.

Des manifestations programmées :

- Le 23/12/18 :** Théâtre « *Le retour du grand (pas si méchant) loup* »
- Le 02/03/19 :** Weekend sur le thème du rire avec en spectacle « *Clément Bouscarel* »
- Le 25/05/19 :** Concert de musique en partenariat avec itinérance culturelle....

Comme toute association, nous recherchons des bénévoles mais aussi des animateurs pour notre section Chorale et atelier Oc (pour apprendre ou pour enseigner).

Un grand merci à tous pour votre implication, vos dons et aides diverses pour la réalisation de nos manifestations de 2018.

L'année 2019 s'annonce encore riche en manifestations.



Soyez curieux et venez découvrir l'association.



Course d'orientation



CLUB ATHLETIQUE DE CONDAT

Tél. 05.53.82.63.74

mail : claud.frederique@wanadoo.fr

Site internet : www.CAC2408.fr

SEANCE D'ORIENTATION DE PAQUES



La séance d'orientation mensuelle avait revêtu un caractère particulier. Une vingtaine de participants sont venus à la recherche des 2 trésors (2 gros œufs) qui ont été trouvés sans difficulté après avoir fait fonctionner « la tête et les jambes ». Les plus jeunes n'ont pas regretté d'avoir profité de cette belle après-midi du samedi 28 avril.

SORTIE EN FORET DE L'ECOLE PRIMAIRE

Les enfants de l'école primaire ont profité de la belle journée ensoleillée du 8 juin pour pratiquer eux aussi l'orientation en forêt comme les « grands ».



De retour fatigués mais ravis, ils en redemandent.....Merci aux encadrants du jour pour leur dévouement et leur patience.

LES PARCOURS PERMANENT D'ORIENTATION

Les 2 Espaces Sport d'Orientation (ESO) qui proposent un ensemble de parcours sportifs faisant appel aux techniques d'orientation ont été inaugurés, Place Tourny, le 26 mai 2018 à l'issue de 2 courses organisées pour l'occasion. Cette cérémonie s'est tenue en présence de Fabrice Lapergue (Président de la Ligue d'Aquitaine de course d'orientation), Dominique Bousquet (Président de la Communauté de Communes), Stéphane Roudier (Maire de Condat-sur-Vézère) et Rémy Durrens (Président du CAC).



Une course au score s'est déroulée sur le site de Condat et un micro-sprint spectaculaire dans le parc de la Commanderie ont permis à plus de 50 concurrents d'en découdre.

Merci à Mme Roux de nous avoir accueillis pour cette dernière épreuve dans le parc de la Commanderie à la plus grande joie des participants.



LA COMPETITION DU 30 SEPTEMBRE A COLY

Un soleil radieux et une température idéale ont accompagné les participants à cette compétition de niveau régional longue distance du 30 septembre.

A Coly, la nouvelle carte « Le bois de l'Abbaye » élaborée pour cette occasion a ravi l'ensemble des compétiteurs et participants loisirs venus de toute la Nouvelle Aquitaine.

Merci à tous les bénévoles (parmi nos amis de Condat animation) qui ont fait de cette organisation une réussite. Un remerciement tout particulier à M. le Maire Jean-Michel Demonein pour son précieux soutien à la préparation administrative et matérielle de l'évènement.

Nous n'oublions pas non plus de remercier Bruno Steneck pour son chaleureux accueil dans les locaux de la Brasserie « *La Chavagn* » : apprécié par l'ensemble des concurrents et organisateurs qui ont consommé (avec modération) les différentes bières artisanales produites à Coly.



Les membres du bureau du CAC vous souhaitent de bonnes fêtes et une bonne année à tous



Condat Football Club

Chers amis Condatois,

Le Condat football club a fait sa rentrée 2018/2019. L'association compte depuis plusieurs années près de 200 licenciés, joueurs, dirigeants. 13 équipes représentent le club dans les divers championnats du district de la Dordogne.

Toutes les catégories d'âge sont représentées ce qui est extrêmement rare dans le département.

Grâce à tous ces bénévoles et à la bonne tenue de son école de football, l'association progresse chaque année en qualité (dirigeants, éducateurs).

Cette saison 2018/2019 commence de la plus belle des manières. Après la montée de notre équipe fanion à l'échelon supérieur, la commune dote l'association de nouveaux vestiaires qui permettront un accueil de très grande qualité des joueuses et des joueurs tout au long de la saison.

Un grand merci à toutes les personnes qui ont soutenu ce projet.

L'association recrute pour étoffer ses effectifs des joueuses et des joueurs pour son école de football catégories U7/U9/U11/U13 sans oublier notre section féminine avec lequel nous avons le label FFF catégories U13F et seniors F (à partir de 17 ans).



Toute l'association se joint à moi pour vous souhaiter une bonne fin d'année.

Des remerciements soutenus par tout le club à la Commune de Condat pour son soutien sans faille à notre association.

Sébastien Mouneix
Président du Condat Football Club

L' nfo en plus

Le site internet de la commune s'enrichit continuellement.

Vous y retrouvez toutes les informations pratiques de la commune, les règlements et arrêtés municipaux, les accès aux documents administratifs téléchargeables, les rendez-vous des prochaines manifestations, les pages dédiées aux associations, et un grand nombre d'articles d'information dans leur intégralité.

Cet outil est fait pour vous. N'hésitez pas à l'utiliser !

<http://www.condat-sur-vezere.fr/>



The screenshot shows the official website of the commune of Condat-sur-Vézère. At the top, there is a navigation menu with links: Accueil, Votre mairie, Le village, Vie pratique, Enfance et jeunesse, Agenda 21, Associations - Loisirs, Agenda, Nos commerçants et Artisans, and Contact. Below the menu is the header with the commune's logo (a blue and yellow shield with a cross), the text "Condat-sur-Vézère Site officiel de la commune", and "Condat de Vesera" with a red shield logo. The main content area features a large photograph of a stone building with a tower. To the right of the photo, there is a section for "Mairie" with contact information: "Les Barris, 4, avenue de Coly, 24570 CONDAT SUR VEZERE", phone numbers "05 53 51 26 61" and "05 53 51 64 70", and "Nombre d'habitants : 908". Below this is a "Horaires d'ouverture Mairie" section with the following schedule: "Lundi et Mercredi : 08:00 à 12:00 - 13:30 à 17:30", "Mardi et jeudi : 13:30 - 17:30", and "Vendredi: 08:00 à 12:00". Further down is an "Agenda" section with "Voir tout l'Agenda" and two items: "Avis d'enquête publique du 20/11/2018 au 21/12/2018" and "Spectacle de Noël 22/12/2018". At the bottom right, there is a black button with white text: "Résultat communal des élections". At the bottom left, there is a text box stating: "Condat-sur-Vézère est un village du Périgord noir, situé dans le département de la Dordogne et la région d'Aquitaine. Ses habitants sont appelés les Condatois et les Condatoises. La commune s'étend sur 16,6 km² et compte 908 habitants."

Etat Civil



Naissances

Mahé, Jean-Jacques **BAGNAUD**, le 1^{er} Janvier 2018
Izaak, Liam, Didier **ALANON**, le 24 Avril 2018
Emma, Danielle, Fernande **MANIERE**, le 25 Octobre 2018
Maï-Lan, Yasmina, Sylvie **FLAHAUT**, le 22 novembre 2018



Mariage



Philippe, Nicolas **REGNIER** et
Lise **VERGNE-VEZINE**, le 25 Août 2018

Jonathan, Angelo, François, Alain **BATTISTOLI**
et Caroline **SUAREZ**, le 08 Septembre 2018

Décès

Jeanne, Marie **LABATUE** veuve **CHEVALIER**, le 22 Janvier 2018
Catharina, Wilhelmina, Régina **VAN HOOGENHUYZE**
veuve **VAN'T HOFF**, le 24 Février 2018
Maryvonne, Georgette, Odette **MANIVEL** veuve
CHAMPION, le 24 Février 2018
Max, Raoul **CHABRELIE**, le 06 mars 2018
Elsa, Ida **BARUFFOLO** veuve **BARRES**, le 10 Mars 2018
Antoine, Jean, André **DUPONT**, le 14 Mars 2018
Claude **ROUDIER**, le 1^{er} Avril 2018
Colette, Marguerite **TREUIL** veuve **TEYSSOU**, le 21 Mai 2018
Christian **CHABRELIE**, le 02 Juin 2018
Alain, Désiré **CHEVALIER**, le 18 Juillet 2018
Remi, Benoit, Marie **CHEVALIER**, le 12 Septembre 2018
Madeleine **NADAL** veuve **LAFU**, le 29 Septembre 2018
Jean-Claude **JOFFRE**, le 15 Octobre 2018





Ramassage des ordures ménagères

2019

JANVIER		FEVRIER		MARS		AVRIL		MAI		JUIN	
4 V		1 V		1 V		5 V		3 V		7 V	
11 V		8 V		8 V		12 V		10 V		14 V	
18 V		15 V		15 V		19 V		17 V		21 V	
25 V		22 V		22 V		26 V		24 V		28 V	
				29 V				31 V			
JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE		OCTOBRE		NOVEMBRE		DECEMBRE	
5 V		2 V		6 V		4 V		8 V		6 V	
12 V		9 V		13 V		11 V		15 V		13 V	
19 V		16 V		20 V		18 V		22 V		20 V	
26 V		23 V		27 V		25 V		29 V		27 V	
		30 V				30 Me					

Les containers doivent être sortis la veille au soir et rentrés après le passage de la benne

